

SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-119 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS DES VACANCES D'ÉTÉ 2019

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 - 2/2
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 03/06/2019
ID : 033-200070092-20190527-2019_05_119-DE

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance et de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la Jeunesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-015-015 en date du 31 janvier 2017 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au bureau,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 20 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles suivantes :

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 6 à 10 ans dans le Puy-de-Dôme à la Bourboule du 7 au 12 Juillet 2019 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	480,00 €
190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €	240,00 €	

- Pour le séjour des 35 enfants âgés de 11 à 14 ans dans le Pays basque à Anglet du 20 au 31 Juillet 2019 (12 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	940,00 €
420,00 €	430,00 €	440,00 €	450,00 €	460,00 €	470,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant inscrit et 20% pour le troisième enfant inscrit d'une même famille.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 03 juin 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson